

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 5 juillet 2010

L'an deux mil dix, le cinq juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gérard AUPETIT, Monder AOUADHI, Jean-Marie COURTOIS, Fabrice TESTOLIN, Mesdames Christelle INACIO, Marguerite PICHON, Catherine JOUIN REY, Elisabeth SEILER, Muriel NARBONNE, Eliane FABRIS,

Absents excusés : Mr Jean-Baptiste BIGOT pouvoir donné à Mr Gérard AUPETIT, Monsieur Antoine DELION pouvoir donné à Mme Eliane FABRIS, Mme Annick ANTOINE pouvoir donné à Mr Gérard AUPETIT

Secrétaire de séance : Mme Christelle INACIO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21.06.2010

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

CAFE DU VILLAGE : DONNER TOUS POUVOIRS AU MAIRE POUR INTERVENIR A L'ACTE AUTHENTIQUE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU DE LA CESSION DE DROIT AU BAIL, ETABLIR TOUS ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (TROTTOIR) POUR Y INSTALLER SA TERRASSE, INTERVENIR A L'ACTE AFIN DE CONFIRMER DE NE PAS PERCEVOIR DU PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE DE LOYERS POUR LA PARTIE HABITATION JUSQU'AU TERME DU BAIL LE 15 AVRIL 2015

Le Maire fait lecture du modèle de délibération que lui a transmis Maître Fabrice FRANCOIS concernant la vente du fonds de commerce du CAFE DU VILLAGE lui donnant tous pouvoirs pour intervenir à l'acte authentique et demande au conseil municipal s'il accepte de lui délivrer tous les pouvoirs.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- donne tous pouvoirs au Maire pour intervenir à l'acte authentique de cession de fonds de commerce afin d'agréer la cession de droit au bail sus-visée,
- le cas échéant, renoncer à tous droit de préemption du fonds de commerce ou de la cession de droit au bail,
- établir tous actes relatifs à une convention d'occupation du domaine public (trottoir) pour y installer sa terrasse,
- intervenir à l'acte afin de confirmer l'engagement du conseil municipal de ne pas percevoir, du propriétaire du fonds de commerce « LE CAFE DU VILLAGE », le loyer de la partie habitation du bien sus-désigné et ce jusqu'aux termes du bail soit au 15 avril 2015.

+ demande :

1. que soit préciser qu'en cas de cessation d'activité le bail soit bien dû pour le local commercial et le local privé
2. de vérifier que Mr DURAND vende bien la licence IV au nouvel acquéreur
- 3.

MODIFICATION DU NUMEROTAGE DE LA RUE DE LA CROIX ST MARC

Le maire explique au conseil municipal que rue de la Croix St Marc il existe encore plusieurs parcelles constructibles mais que la numérotation de ces terrains n'as pas été prise en compte. Par conséquent il y a lieu de changer les deux numéros affectés aux maisons construites coté pair après les terrains constructible à savoir les n°10 et 12 et propose de numéroté chaque terrain comme suit :

N° de parcelle	Propriétaire	N° de rue affecté
ZB 63	BOULMIER épouse DUMAS	10
ZB 64	PIERRE Michel	12
ZB 116	BEGUE Eliane	14
ZB 117	BEGUE Philippe	16
ZB 118	BEGUE Philippe	18
ZB 119	BEGUE Marcel	20
ZB 67	BEGUE Marcel	22
ZB 68	BECQ	24
ZB 69	BERLINGER Yvon	26
ZB 70	KOCZWARA	28

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter la numérotation proposée.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe les conseillers de :

- la confirmation de l'obtention de la subvention sur la réserve sénatoriale de Mr Yannick BODIN pour les travaux de voirie (rue des bas vergers, rue du Chaudet, rue du Moulin et l'entrée de la rue du Moulin Billard) de 50 % soit 8.130 € et précise que les travaux seront effectués fin août début septembre 2010
- du projet de déplacement de la cabine téléphonique sur le pignon de la mairie, dossier à revoir en septembre
- des remerciements du secours populaire pour l'octroi de sa subvention

et propose qu'un devis soit demandé au maçon pour refaire les pavés devant le porche du clocher.